



LA BRILLAZ



Rapport de gestion 2024

Commune de La Brillaz

Table des matières

Rapport du conseil communal	4
0 Administration générale	6
Conseil communal.....	6
Commissions diverses	7
Personnel communal	10
Immeuble administratif et ancienne école de Lovens	10
Accueil extrascolaire	10
1 Ordre et sécurité publics, défense	11
Police du feu	11
2 Formation	12
Liste des enseignants	12
Conseil des parents	9
AES	13
Bibliothèque scolaire.....	14
Bâtiments scolaires	14
Transports scolaires	15
Conservatoire.....	15
3 Culture, sport et loisirs	15
BRA	15
Sociétés locales - USLB	15
Installations sportives et culturelles	16
4 Santé	18
RSS.....	18
5 Prévoyance sociale	19
Petite enfance.....	19
ARCOS.....	20
FriTime.....	20
La Brillaz bouge et se rencontre	21
Espace jeunes	21
6 Trafic et télécommunications	21
Routes communales.....	21
Transports publics	22
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	22
Approvisionnement en eau	22
Traitement des eaux usées.....	23

Endiguement.....	23
Cimetières.....	23
Aménagement du territoire et constructions.....	23
Energie.....	25
8 Economie publique.....	25
Forêts.....	25
9 Finances et impôts.....	25
Budget et comptes.....	25
Compte de résultats.....	26
Compte des investissements.....	28
Investissements terminés en 2024.....	29
Indicateurs financiers MCH2.....	30

Rapport du conseil communal

Chères citoyennes et chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Voici le rapport de gestion 2024 de la commune de La Brillaz. Ce document, conformément à l'article 19 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) retrace les principales activités et évolutions de l'exercice écoulé.

Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format numérique via le site internet de la commune. Sur demande, l'administration communale imprimera le document et l'enverra aux personnes qui le souhaitent. Ce rapport est structuré selon le modèle comptable MCH2. N'hésitez pas à faire un retour de vos attentes et propositions d'améliorations pour les prochaines éditions au conseil communal.

Pour l'année 2024, le conseil communal s'est réuni à 34 reprises et s'est positionné sur 335 décisions (133 décisions concernant le service des constructions et 202 décisions touchant les autres dicastères).

Le conseil communal a organisé 2 assemblées communales (27 mai et 9 décembre) ainsi qu'une séance d'information (15 mai). Le 27 mai, 5 crédits d'investissements étaient proposés à l'Assemblée communale avec un record de fréquentation (230 personnes).

2 crédits ont été acceptés :

- Crédit d'investissement de CHF 115'000.- pour la création d'un foyer avec déplacement et création de sortie de chemin de fuite.
- Crédit d'investissement de CHF 180'000.- pour la modération du trafic de la traversée du village d'Onnens.

3 crédits ont été refusés :

- Crédit d'investissement de CHF 1'840'000.- pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueil extrascolaire.
- Crédit d'étude de CHF 85'000.- afin de sécuriser et de valoriser le centre du village de Lentigny.
- Crédit d'investissement de CHF 4'831'150.- pour le réaménagement de la route de Chaffeiru.

La modification des statuts de l'association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) a été acceptée. Cela concerne principalement la modification de la limite d'endettement de 50 mio à 85 mio en vue de la construction de la nouvelle STEP de Pensier.

Pour l'assemblée du 9 décembre (68 personnes), voici les décisions présentées (toutes ont été acceptées) :

- Modification du taux de contribution immobilière de 1 ‰ à 1.25 ‰ de la valeur fiscale des immeubles.
- Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 87.0 % à 85.0 % de l'impôt cantonal de base.
- Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 87.0 % à 85.0 % de l'impôt cantonal de base.
- Crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour l'installation d'un système ultraviolets aux sources de Maison-Rouge.

- Crédit d'investissement de CHF 60'346.50 pour la couverture de la place attenante au hangar à la déchèterie de Lentigny.
- Modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, relative à l'augmentation de la limite d'endettement et la composition du comité de direction.
- Adhésion / Affiliation au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN).

Sur le plan financier le 3^{ème} exercice avec le nouveau modèle comptable MCH2 est nettement meilleur par rapport à l'exercice précédent avec un bénéfice de CHF 594'625.01 pour un total de charges de CHF 9'068'812.64 et un total de revenus de CHF 9'663'437.65.

De par cet excellent résultat, les indicateurs financiers restent très bons. Le degré d'autofinancement s'améliore significativement passant de 34 % à 71 %, s'approchant ainsi des 80 % considérés comme un idéal. Léger mieux pour le taux d'autofinancement qui passe de 7 à 8 %, mais toujours considéré comme mauvais. En prenant le taux moyen sur les 3 années MCH2 (2022, 2023 et 2024), la commune arrive au taux de 10 % considéré de « moyen ». Cet indicateur, le dernier dans la liste d'importance, sera tout de même à suivre ces prochaines années.

La commune, conformément à la législation, remplit son rôle dans la gestion des affaires courantes ainsi que pour l'aboutissement de nombreux projets. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de celle-ci. Pour cela, le conseil communal tient à remercier particulièrement l'ensemble du personnel communal pour leurs compétences, leurs forts engagements et la qualité de leur travail.

Un remerciement également aux participants des diverses commissions et groupes de travail pour leur aide et leur soutien dans la gestion des affaires communales.

Un merci particulier aussi aux acteurs de la vie des villages de Lentigny, Lovens et Onnens et de la commune : les sociétés locales, les commerces, les entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient également remerciés.

Le Conseil communal remercie finalement toutes les citoyennes et tous les citoyens de La Brillaz pour leur confiance et pour leur participation à la vie communale, associative et culturelle. Vous contribuez quotidiennement à maintenir et développer un cadre de vie agréable dans les villages et la commune.

0 Administration générale

Conseil communal

	Oberson Bernard Syndic	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile
	Chammartin Auer Christine Vice-syndique	Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics
	Chappuis Thomas Conseiller communal	Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement
	Jordan Yvan Conseiller communal	Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration
	Krattinger Alexandre Conseiller communal	Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature
	Menétrey Lucie Conseillère communale	Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières
	<p>◀ Yerly Grégoire 01.01-31.05</p> <p>*****</p> <p>Rey Michel ▶ 01.06-31.12</p>	
		Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Service du feu, Justice et Police

Commissions diverses

Commission d'aménagement et de l'énergie

Le conseil communal doit constituer une commission d'aménagement d'au moins cinq membres (art. 36, al. 2 LATeC).

Il appartient à l'assemblée communale, cas échéant au conseil général, d'en désigner la majorité et au conseil communal de nommer les autres.

La commission d'aménagement et de l'énergie, commission permanente, appuie le conseil communal dans l'application du PAL, du Plan Communal des Energies et de l'aménagement du territoire.

La commission s'est réunie trois fois durant l'année 2024.

Les membres de la commission d'aménagement et de l'énergie sont :

M. Yvan Jordan, Président

M. Grégoire Yerly, conseiller communal, remplacé par M. Michel Rey le 1^{er} juin 2024

M. Bruno Chardonens

M. Claude Gendre

M. Gilles Aubonney

M. José Codourey

M. Laurent Monneron

Commission financière

La commission financière est un organe de l'assemblée communale ou du conseil général.

Son rôle consiste principalement à fournir au législatif un préavis de telle sorte que ce dernier puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Ce qui apparaît important dans ce rôle c'est le fait que la commission va pouvoir et devoir examiner avec la plus grande attention les domaines pour lesquels un préavis est requis.

On insistera sur le fait qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier. C'est l'article 72 de la loi sur les finances communales (LFCo) qui fixe, pour l'essentiel, les compétences de la commission.

On relèvera qu'elle doit examiner le budget, donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour, examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général, émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale, prendre position sur le rapport de l'organe de révision et examiner les propositions de modification du coefficient et du taux de l'impôt.

Les membres de la commission financière sont :

M. Dominique Baudois, Président

Mme Lucia Iannone Mauron, vice-présidente

M. Damien Rime, secrétaire

M. Martial Baechler

M. Fausto Cameroni

Commission de naturalisation

L'attribution de cette commission est d'examiner le dossier d'une personne qui est domiciliée sur le territoire de la commune et qui désire se faire naturaliser. Elle donne ensuite un préavis à l'attention du service des naturalisations.

En 2024, la commission de naturalisation s'est rencontrée à deux reprises afin de traiter un dossier de naturalisation ordinaire.

Cette commission se composait, en 2024, des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président, remplacé par M. Michel Rey le 1^{er} juin 2024

Mme Lucie Menétrey

Mme Anne Magnin

Mme Sandra Yerly Dubey

M. Bruno Chardonnens

Commission de développement durable

L'attribution de cette commission est de développer des projets en lien avec la promotion de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable. Son but est d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur.

Cette commission se compose des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président, remplacé par M. Michel Rey le 1^{er} juin 2024

Mme Christine Chammartin Auer, Vice-syndique

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, M. Michel Yerly

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : Mme Marie-José Mettraux

Catégorie « jeunes » : M Léo Mazza, Mme Noélie Fridez

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Depuis septembre 2021, la commission s'active afin de développer des projets relatifs à l'Agenda 2030 en faveur du développement durable. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés en 2023 et 2024 et sont d'ores et déjà planifiés pour 2025 :

Biodiversité : Une étude de la biodiversité a été réalisée par l'Atelier 11A afin de faire un bilan des espaces intéressants au sein de la commune et de proposer des mesures afin de favoriser la biodiversité dans les espaces communaux. En 2024, des nichoirs à oiseaux ont été posés sur les arbres présents dans l'espace public de la commune. De plus, un étang en forêt avec réaménagement a été réalisé dans la forêt de Lentigny vers la cabane des bûcherons.

Une charte des jardins a également vu le jour avec une dizaine d'adhérents dont la commune de La Brillaz.

Intergénérationnel : Une journée « Jeux d'antan et de maintenant » a été mise sur pied conjointement avec le conseil des seniors afin de réunir la population de manière ludique et intergénérationnelle en novembre 2024. L'événement a été un succès puisque près de 30 personnes y compris les organisateurs ont participé.

Conseil des seniors

L'attribution de ce conseil est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior +. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques des seniors en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Ce conseil se compose des membres suivants :

M. Patrick Missègue, Président

Mme Marie-José Mettraux, Vice-présidente

Mme Marianne Stern, secrétariat

Mme Rose-Marie Diacon

M. Manuel Gilabert

M. Jean-Marie Hirt

M. André Renz

M. Grégoire Yerly, conseiller communal, remplacé par M. Michel Rey le 1^{er} juin 2024

Pour 2024, diverses activités ponctuelles ont été proposées : des cours sur l'utilisations des smartphones et des tablettes, une promenade au jardin botanique, une séance de cinéma au Rex à Fribourg, une conférence sur les directives d'entrée à l'EMS.

Conseil des parents

Le Conseil des parents est composé de 4 parents, du directeur d'établissement, d'une représentante du corps enseignant et de la conseillère communale en charge des écoles. Les parents sont nommés par le Conseil communal qui tient compte au mieux de la répartition des villages et des degrés scolaires, entre autres. La composition du Conseil des parents en 2024 était la suivante :

Présidente	Julie Curto Scharff, Lentigny
Vice-Présidente	Liliane Ribeiro Ferreira, Lentigny (dès mai 2024, auparavant membre)
Vice-Présidente	Corinne Liard (jusqu'en avril 2024)
Membre	Samuel Crausaz, Lovens
Membre	Coralie Saudan, Lentigny (dès avril 2024)
Directeur d'établissement	Raphaël Perini
Représentante du corps enseignant	Christelle Barras
Conseillère communale	Lucie Menétrey

Tout au long de l'année, le Conseil des parents assure le lien avec l'école et les autorités communales et s'est réuni 4 fois à cet effet. Cela dit, les parents membres du Conseil des parents font un travail bénévole au long de l'année afin de faire vivre les écoles et d'apporter un petit twist à la vie scolaire, sortant du cadre pédagogique *stricto sensu*. Ils ont notamment apporté leur soutien au corps enseignant lors des manifestations comme Carnaval ou la fenêtre de l'Avent, organisé une chasse aux œufs ou un goûter de l'Avent. 2024 a également été marquée par la deuxième édition de la Kermesse de l'école, réunissant élèves, familles et enseignant·es lors d'une joyeuse fête avant l'été, et dont les recettes financent divers projets d'établissement en 2025. En particulier, des réflexions ont été ouvertes sur la création de fresques sur les bâtiments scolaires, qui pourraient être réalisées dès 2026. Le Conseil communal les remercie pour leur engagement, leurs idées et l'énergie qu'elles et ils donnent pour mettre ces projets sur pieds.

Personnel communal

Administration

Brigitte Eltschinger
Bernadette Frossard
Tamara Glanzmann
Carole Grossenbacher
Sabine Oppliger

Conciergerie

Annick Bürke
Marie-Noëlle Röthlisberger

Accueil extrascolaire (AES)

Ludivine Jovanovic
Sophie Edelmann
Valérie Chanson
Carole Savioz
Manjri Gupta
Marjorie Rossier
Fatima Menétréy

Ecole maternelle La Souris Verte

Marjorie Rossier

Edilité

José Codourey
Nicolas Mathys
Johann Delley
Christian Pochon

Bibliothèque

Marie-Noëlle Miauton
Eliane Grandgirard

Déchetterie

Armand Hayoz
André Mazza
Gérard Hirt
Zacharie Dubey
Emerick Chassot

STAP

Christian Bapst

Immeuble administratif et ancienne école de Lovens

Divers travaux d'entretien dans ces deux bâtiments ont été effectués durant l'année 2024 soit :

- Le curage des canalisations.
- Le contrôle des panneaux de sortie de secours.
- Le contrôle du système électrique.
- Le changement des fenêtres au 1^{er} étage de l'Ecole de Lovens.

Accueil extrascolaire

À la suite d'une étude des bâtiments réalisée par le bureau d'architectes PHORM, un crédit d'investissement pour la construction d'un nouveau bâtiment AES à côté de l'Ecole Caméléon a été présenté lors de l'assemblée communale du 27 mai 2024.

Cet investissement a pour but d'augmenter le nombre de places et la surface mise à disposition pour les enfants et les accueillantes.

Cependant, cet investissement n'a pas été accepté par l'assemblée communale. Afin de donner plus d'espace en mettant à disposition une salle supplémentaire d'accueil et de lieu de vie, le conseil communal déménagera sa salle du conseil dans l'appartement au 2^{ème} étage de l'école de Lovens.

1 Ordre et sécurité publics, défense

Police du feu

Mission

L'Inspectorat du feu vise à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions (protection-incendie). Il veille à l'application de [la norme et des directives AEAI](#) (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie). Les prescriptions de protection-incendie sont applicables à tous les propriétaires et utilisateurs de bâtiments, ouvrages et installations.

Tâches

- Préaviser les dossiers de permis de construire selon la norme et les directives AEAI en vigueur.
- Préaviser les demandes de patentes d'établissements publics.
- Exécuter les contrôles périodiques des bâtiments en rapport à leur affectation selon la [loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels](#).
- Conseiller et participer aux exercices d'évacuation des bâtiments ayant un grand nombre de personnes (écoles, entreprises, ...).
- Veiller aux précautions à prendre contre les incendies et les éléments naturels.
- Prononcer les interdictions de faire du feu.



La Commune peut déléguer l'exécution des contrôles à une personne disposant d'une formation reconnue de spécialiste en protection-incendie AEAI. Au niveau communal, une personne exerce cette fonction, c'est la responsable du service des constructions.

Sur la commune de La Brillaz, 67 bâtiments nécessitent un contrôle périodique tous les 10 ans. Ce sont les bâtiments publics tels que les écoles, la salle de sport, l'administration communale, les entreprises et les immeubles à trois appartements et plus. En 2024, la police du feu n'a pas effectué de contrôle. Le contrôle de ces 67 bâtiments est planifié sur 10 ans.

La police du feu a été mise à contribution pour mettre aux normes la salle polyvalente de Lentigny. Des adaptations architecturales seront nécessaires. Lors de la délivrance du permis d'habitation de toutes nouvelles constructions ou transformations, la police du feu contrôle la conformité du bâtiment selon les directives de l'ECAB et selon les plans mis à l'enquête. Ces contrôles sont liés à toutes les procédures ordinaires de mise à l'enquête.

2 Formation

L'établissement scolaire de La Brillaz a commencé l'année 2024 avec 9 classes, ouvertes pour l'année scolaire 2023/2024, et s'est vu accueillir deux classes supplémentaires à la rentrée de septembre. L'expérience des classes à double-niveaux et intercycles instaurées à la rentrée 2022/2023 s'est alors renouvelée pour 2023/2024, et 2024/2025 pour les classes à double-niveaux et demeure positive pour les quelques 183 élèves scolarisés à La Brillaz depuis le début de l'année scolaire en cours et le corps enseignant, que le Conseil communal remercie vivement pour son travail avec les enfants de nos villages.

L'établissement a donc vu ses écoles se réorganiser quelque peu avec l'ouverture de ces deux classes supplémentaires. Ce n'est toutefois pas tant le nombre d'élèves qui évolue massivement (183 élèves à la rentrée 2024/2025 contre 178 en 2023/2024), mais les élèves au bénéfice de mesures d'accompagnement, un élève comptant alors comme 3. Dès lors, les effectifs déterminant le nombre de classes ne tiennent pas compte des 183 élèves physiques mais de 203 élèves théoriques. Le Conseil communal remercie ici le corps enseignant et la direction d'établissement pour la flexibilité et l'inventivité dont ils et elles ont fait preuve lors de la rentrée scolaire.

Finalement, le Conseil communal a participé à plusieurs séances intercommunales dans le domaine de la formation, que ce soit au sein de l'association des cycles d'orientation (COSAHL) en qualité de membre de l'assemblée des délégués de l'Association, ou au sein de la commission de gestion du SLPPI (entente intercommunale pour le service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal), où la conseillère communale assure la vice-présidence.

Liste des enseignants

Année scolaire 2023/2024

Ecole 1901

1-2 ^{HA}	Carole Bourqui et Julieta Nsenda
1-2 ^{HB}	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
3 ^H	Nicole Freiburghaus et Laetitia Marro
4 ^H	Valérie Papaux et Marie-Claire Brülhart
AC	Marie-France Fasel Meuwly

Ecole Caméléon

4-5 ^H	Laetitia Marro et Magali Le Moigne
5-6 ^H	Nicole Joye et Magali Le Moigne
6 ^H	Marie Corpataux
7-8 ^{HA}	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 ^{HB}	Christelle Barras

Enseignante FLS et enseignantes spécialisées

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd, Stéphanie Hirt, Lauriane Clerc, Laetitia Marro

Année scolaire 2024/2025

Ecole 1901

1-2 ^H A	Julieta Nsenda et Carole Bourqui
1-2 ^H B	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
1-2 ^H C	Elisa Chassot
3 ^H A	Valérie Baechler Papaux et Marie-Claire Brülhart
3 ^H B	Nicole Freiburghaus et Mélanie Aeby
AC	Marie-France Fasel Meuwly

Ecole Caméléon

4 ^H	Elise Borne
5 ^H A	Magali Le Moigne et Laetitia Marro
5 ^H B	Marie Corpataux
6 ^H	Nicole Joye et Magali Le Moigne
7-8 ^H A	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 ^H B	Christelle Barras

Enseignante FLS et enseignantes spécialisées

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd, Stéphanie Hirt et Laetitia Marro

AES

L'AES se situe dans le bâtiment communal à Lentigny et propose un service d'accueil pour les enfants durant les semaines d'école, ainsi que durant certaines semaines des vacances scolaires pour autant que les inscriptions atteignent un nombre d'enfants suffisant. La structure est ouverte tous les jours de 6h45 à 18h, hormis les lundis et vendredis matin où tous les enfants sont à l'école. En 2024, près d'une soixantaine d'enfants étaient inscrits, soit de façon régulière (*i.e.* inscrits de manière régulière sur l'année scolaire), ou de façon irrégulière (*i.e.* inscrits à l'AES et placés quelques jours par année, sous réserve des disponibilités de l'accueil). Un maximum de 36 enfants est présent à midi, accompagné de 4 accueillantes. Hors période de repas, la capacité d'accueil était de 24 enfants, accompagnés de 3 accueillantes. Finalement, 2024 est une année réjouissante pour l'AES en ce sens qu'elle se termine avec l'autorisation d'augmenter sa capacité d'accueil de manière pérenne, passant à 24 enfants le matin (au lieu de 12) et à 36 enfants du midi au soir (jusqu'alors 24 l'après-midi et le soir). Cette évolution pourra se voir concrétisée dans le courant de l'année 2025.

L'équipe accueillante a effectué un travail remarquable et le Conseil communal l'en remercie vivement.

L'éducatrice de l'enfance et l'auxiliaire se mettent à disposition de la structure pour compléter l'équipe au besoin, respectivement effectuer des remplacements sur appel. Le Conseil communal les remercie pour leur disponibilité.

Bibliothèque scolaire

Les élèves de l'établissement scolaire ont la chance d'avoir accès à une bibliothèque scolaire dans le bâtiment de l'école Caméléon. Les élèves de la 1H à la 6H s'y rendent toutes les deux semaines. Les élèves de 7H et de 8H se rendent, eux, à la BRA une fois par mois (cf. *infra*). Le Conseil communal remercie Eliane Grandgirard ainsi que Marie-Noëlle Miauton qui ont assuré le prêt à la bibliothèque scolaire en 2024.

Bâtiments scolaires

Ecole 1901

Divers travaux d'entretien ont été réalisés soit :

- L'amélioration du bruit dans la salle Multifonctions avec la pose de panneaux anti-bruit.
- La pose d'un lino dans le couloir au 2^{ème} étage côté fille.
- L'installation de nouveaux extincteurs.

Deux portes ont été installées sous les escaliers qui descendent au terrain de jeux de l'école 1901. Ce nouvel espace permet de ranger les jeux extérieurs. Il est utilisé autant par les écoles que par l'AES.

Ecole Caméléon

Des nouvelles étagères ont été aménagées dans toutes les classes ainsi que de nouvelles armoires dans la salle des maîtres. Ces nouveaux aménagements permettent au corps enseignant d'optimiser la place pour le rangement du matériel scolaire.

Une ligne de vie a été installée sur la toiture de l'école afin de renforcer la sécurité lors des travaux d'entretien.



Transports scolaires

Depuis 2021, la commune collabore avec l'entreprise TPF pour les transports scolaires. Les élèves d'Onnens et Lovens de la 1H à la 4H empruntent les « petits bus », des sprinters de 33 places. Dès la 5H, les élèves d'Onnens et Lovens se rendent à Lentigny avec les bus de ligne TPF. L'école Caméléon n'est qu'à quelques minutes de l'arrêt *Lentigny, Treysales*. Les élèves de Lentigny se rendent à l'école à pied. L'école utilise par ailleurs les petits bus pour les trajets hebdomadaires et ponctuels, que ce soit pour se rendre à la piscine à Cottens, à la bibliothèque à Avry, au canapé forestier, en course d'école ou à la patinoire.

Conservatoire

Chaque année, la commune participe aux frais de conservatoire pour les élèves résidant sur son territoire. En 2024, la commune a participé financièrement à un total de 296 unités de musique pour un montant de CHF 52'780.80. Ces unités et le montant y relatif concernent les cours de musique des 30 élèves résidant à La Brillaz.

3 Culture, sport et loisirs

BRA

La commune est membre de l'entente intercommunale relative à la bibliothèque régionale d'Avry. A ce titre, elle participe financièrement au fonctionnement de l'institution à hauteur de CHF 14.- par habitant, à l'instar des communes de Chénens, Autigny, Cottens, Prez, Ponthaux, Avry et Matran.

La bibliothèque est un véritable lieu de culture, et ce pour tous les âges. Elle organise et collabore à la participation d'activités pour les tous petits comme « né pour lire », pour les enfants/élèves comme le prix Chronos ou les ados avec le prix RTS, et pour les adultes avec la nuit du compte, le biblioweek-end, des expositions et tant d'autres.

La commune a par ailleurs la chance de pouvoir emmener ses élèves à la bibliothèque une fois par mois ; les élèves dès la 7H s'y rendent régulièrement. En outre, les autres classes ont la possibilité d'aller découvrir la BRA durant l'année, à l'occasion d'expositions par exemple.

Finalement, l'entente a fait l'objet de nombreuses discussions politiques dans le courant de l'année 2024. Si celles-ci n'ont débouché sur aucun changement, il est réjouissant de prendre connaissance de la volonté de chaque commune que la bibliothèque demeure un lieu de vie et d'échange et de son ancrage dans le paysage culturel régional.

Sociétés locales - USLB

La commune de La Brillaz jouit d'une vie villageoise animée et socialement riche en contacts humains. C'est en grande partie grâce aux sociétés locales qui offrent une palette de prestations d'une très grande richesse.

Le comité de l'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB) est mandaté par la commune pour faciliter la collaboration entre les sociétés membres et les autorités, collaborer à l'organisation de manifestations et tenir à jour un calendrier des manifestations.

Les sociétés locales membres de l'USLB sont les suivantes :

- Chœur Ste-Cécile de Lentigny
- Groupement des Aînés
- L-Danse
- Badminton Club La Brillaz
- FC La Brillaz Onnens
- Société de Jeunesse de Lentigny
- Société de Jeunesse d'Onnens
- Chœur mixte St-André d'Onnens
- Ecole de Chant de Sarine-Ouest
- FC Lentigny
- Groupe théâtral d'Onnens
- Groupement des Dames
- L'Harmonie de La Brillaz
- Ski-club d'Onnens
- Unihockey Club La Brillaz Blackfire

Ces diverses sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population notamment la Fête Nationale au réservoir de la Perreire à Lovens. Elles contribuent à enrichir le paysage associatif de la commune. Ces sociétés sont subventionnées chaque année selon leurs effectifs, degrés de formation et contributions à la collectivité.

Installations sportives et culturelles

La commune de La Brillaz dispose de diverses installations sportives et culturelles, à savoir les terrains de football d'Onnens et de Lentigny, les places de jeux d'Onnens, de Lovens et de Lentigny, la salle polyvalente de Lentigny, ainsi que des espaces conviviaux dans les forêts de Lovens et de Lentigny.

En 2022, l'Assemblée a accepté un crédit relatif à la mise aux normes de l'éclairage du terrain de football de Lentigny, à savoir le remplacement des mâts et de l'éclairage actuels par des installations LED. Un tel investissement permet d'homologuer le terrain de football selon les directives de l'ASF et de faire rayonner la commune en accueillant des équipes et des spectateurs dépassant ses frontières politiques, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest ou du canton plus généralement. Les travaux ont été terminés au printemps 2024.

Place de jeux - école de Lovens

Suite à la fin des travaux de la route Chêne-Buchille, la tyrolienne a été à nouveau installée et la place a été remise en état.



Place de jeux - école d'Onnens

L'assemblée communale a voté le 11 décembre 2023 un crédit d'investissement pour la réfection de la place de jeux de l'école d'Onnens.

Les travaux ont débuté en décembre 2024 et se termineront au printemps 2025.

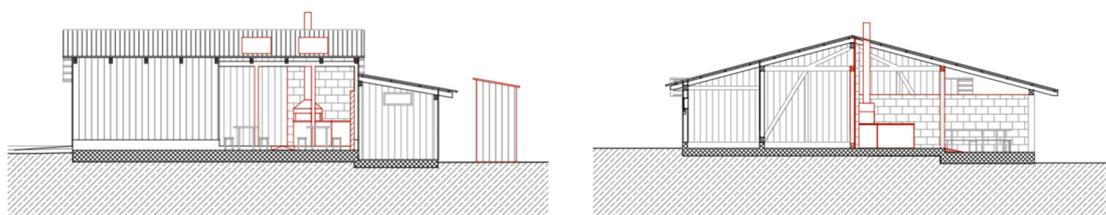


Place de loisirs - Cabane forestière de Lovens

La commune de La Brillaz a reçu un généreux don du comité d'organisation des Girons des Musiques 2023.

La proposition du comité a été d'aménager une place de loisirs sur le territoire communal. La cabane forestière de Lovens a été présentée comme pouvant être une place de loisirs, Lentigny ayant déjà la cabane forestière avec une place de jeux, un grill et une place de pic-nic.

La nouvelle place de loisirs de Lovens a été mise à l'enquête en automne 2024. Elle comporte un foyer fermé pour des grillades, un grand espace de pic-nic couvert et des toilettes extérieures.



Salle polyvalente

Suite aux normes de sécurité et aux exigences de protection incendie des bâtiments publics émis par l'ECAB, la salle polyvalente a fait l'objet d'un redimensionnement du nombre de personnes pouvant l'occuper.

Il est apparu que le foyer du rez-de-chaussée est considéré actuellement comme une voie d'évacuation et par conséquent aucun matériel (par exemple : chaises, tables ou autres) ne peut être installé lors de manifestations.

Un crédit d'investissement a été présenté lors de l'assemblée communale du 27 mai 2024 afin d'amener des améliorations dans la partie sport de la salle polyvalente, crédit accepté.

La mise à l'enquête a été effectuée en septembre 2024 mais il en est ressorti que le bâtiment doit être analysé dans son ensemble et pas seulement au niveau de la salle de sport. Une étude auprès d'un bureau d'experts chargés de sécurité en protection incendie certifiés par l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) a été réalisée et les résultats seront rendus début 2025.

Divers travaux d'entretien ont été réalisés soit :

- La rénovation du parquet de la salle Mora.
- Le contrôle des installations sportives et techniques.
- La mise en place d'une ligne de vie sur la toiture pour sécuriser les travaux d'entretien de la toiture.
- Le changement des vases d'expansion.
- La mise à jour du stock de vaisselle pour les manifestations et locations.

4 Santé

RSS

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

- d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter un service d'ambulance pour le district ;
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.

Ses différents services comprennent le Home de la Sarine et le Foyer de jour (HMS), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS), la Commission des indemnités forfaitaires, le Service d'ambulance de la Sarine, la Fondation Passepartout, le Centre de coordination, ainsi que les services transversaux (direction générale, ressources humaines, finances), y compris la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Le Foyer de la Rose d'automne est également rattaché et géré par le RSS depuis le 1^{er} janvier 2020. Depuis 2022, le RSS a également repris le chapeautage de la défense incendie pour l'entièreté du district de la Sarine.

Pour 2024, le comité a passé en revue les différents projets de construction de casernes pour les sapeurs-pompiers et pris acte des réflexions en cours au sujet de la stratégie portant sur les points de départ.

5 Prévoyance sociale

Petite enfance

En 2024, la commune de la Brillaz a subventionné les services de garde d'enfant à hauteur de CHF 195'091.60, comprenant le placement en famille d'accueil de jour par le biais de l'association Famiya ainsi que le placement en crèche. Si la commune a signé des conventions collectives avec les crèches de Neyruz et les P'tits Gamins, elle dispose également de conventions individuelles avec d'autres crèches du canton. On constate par ailleurs que la solution de la crèche est toujours davantage plébiscitée que les familles d'accueil de jour.

La commune dispose également d'une école maternelle à Onnens. Marjorie Rossier y travaille comme éducatrice et y a accueilli 46 enfants en 2024 (29 en 2023/2024 et 17 en 2024/2025). Force est de constater que, malgré la qualité de la structure et de l'accueil offert aux enfants, le groupe de jeux ne correspond plus aux modes des gardes plébiscités par les parents. Malgré cela, l'école maternelle a, tout au long de l'année 2024, rempli sa mission de lieu de sociabilisation pour les enfants en âge préscolaire et le Conseil communal est heureux de savoir que les enfants fréquentent la Souris Verte avec plaisir.

2024 marque également un tournant pour la petite enfance dans la commune puisqu'après l'acceptation d'un crédit d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment d'Onnens par l'Assemblée communale fin 2022 et les travaux dès l'été 2023, la commune se réjouit de l'emménagement de la crèche Les P'tits Gamins à l'été 2024. Le Conseil communal profite de ce rapport pour remercier l'association-crèche pour sa collaboration, en particulier sa Directrice et son comité. Il salue par ailleurs le travail du personnel de la crèche, qui contribue également, par son engagement pour un accueil de qualité, au rayonnement de la commune.

Ecole d'Onnens

L'assemblée communale du 10 octobre 2022 a voté un crédit d'investissement pour la rénovation de l'école d'Onnens. Le but de cet investissement est d'accueillir dans la partie « château » la crèche les P'tits Gamins sis actuellement à Chénens, de rénover l'école maternelle ainsi que les 2 salles de musique dans les combles.

Débutés le 1^{er} juillet 2023, les travaux ont commencé par l'école maternelle afin de pouvoir assurer la rentrée scolaire en septembre 2023. La rénovation a subi quelques retards, l'école maternelle ayant débuté 3 semaines après le calendrier scolaire.

Les travaux de menuiserie ont eu lieu durant les vacances d'octobre en raison des délais de livraison des matériaux.

A partir de septembre, les travaux dans la partie « château » ont débuté. En raison de modifications des plans, de demandes spécifiques de la crèche et de nouvelles réglementations des services cantonaux, les travaux se sont terminés à la fin juin 2024.

Les travaux de rénovation dans les combles ont débuté en même temps que les travaux de la crèche. Le chantier a également subi des retards qui ont conduit la fin des travaux à la fin juin 2024.

La crèche a pris possession des lieux en juillet 2024 avec une ouverture officielle le 12 août 2024. L'inauguration a eu lieu le 30 novembre 2024.



ARCOS

La création de l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) par les Communes de Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz, a été validée par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2008, après approbation des assemblées communales respectives. Suite à la fusion de la commune de Ponthaux avec Grolley, Ponthaux a quitté ARCOS au 31 décembre 2024.

FriTime

FriTime est un projet cantonal soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen, qui offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Chaque année scolaire, des activités diverses et variées sont proposées aux jeunes sur inscription. Les activités qui ont été proposées pour l'année 2024 sont les suivantes : découverte de jeux, ateliers biscuits, création de fleurs séchées, ateliers coiffure, donuts, fabrication de bijoux, théâtre d'improvisation.

La Brillaz bouge et se rencontre

Le projet « La Brillaz bouge et se rencontre » a été mis sur pied en 2022 et consiste en un projet social en faveur des jeunes de la commune de La Brillaz. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'association REPER. Le but du projet est de faire bénéficier les jeunes de 10 à 25 ans de la salle polyvalente une fois par mois durant les week-ends. Dans ce cadre, les jeunes sont encadrés par des travailleurs sociaux et réalisent diverses activités sportives. Les jeunes sont directement impliqués dans la réalisation de ce projet.

En 2024, la salle de sport a été ouverte à 10 reprises. Il y a eu 5 ouvertures pour les petits et 5 ouvertures pour les grands. Les grands ont pu venir aider les plus jeunes.

Lors de ces 10 ouvertures, il y a eu 123 jeunes. La moyenne de jeunes par ouverture s'élève à 13. 116 jeunes proviennent de la commune de la Brillaz. Cela représente 94 % de jeunes. Les jeunes qui sont venus une première fois reviennent régulièrement ; au moins 7 fois sur les 10.

Concernant les permanences de rue, environ 38 jeunes ont été rencontrés. Des échanges ont pu se tenir au sujet de leurs préoccupations et des prestations offertes à la jeunesse sur le territoire communal.

Espace jeunes

En lien avec l'espace jeunes du vendredi soir, il y a eu 4 ouvertures pour un total de 36 jeunes. Ces derniers proviennent tous de La Brillaz.

Les ouvertures du vendredi soir sont un espace propice à la sociabilisation des jeunes et l'offre répond à leurs demandes ; l'échange et la collaboration y sont possibles.

6 Trafic et télécommunications

Routes communales

Le réseau de routes communales, bien que dimensionné pour une population relativement modeste, est particulièrement étendu. Afin d'assurer son entretien et sa pérennité, la commune mobilise à la fois son service de l'édilité et des entreprises externes, optimisant ainsi les ressources disponibles.

Des travaux de réfection ont été réalisés sur la route des Boennes, au Sécheron, ainsi que sur la route de l'Église à Onnens. D'autres chantiers majeurs sont prévus dans les prochaines années, garantissant des déplacements fluides et sécurisés pour tous les usagers.

Transports publics

La commune bénéficie de la ligne TPF n° 339 reliant Avry - Rosé - Chénens. Ce service dessert :

- Onnens : 2 arrêts
- Lovens : 2 arrêts
- Lentigny : 3 arrêts

L'arrêt principal se situe à la gare de Rosé, ce qui peut occasionner des contraintes pour les voyageurs utilisant la gare de Chénens, en raison d'horaires parfois peu adaptés aux correspondances avec les trains CFF.

La ligne 20.361 Région Ouest de Fribourg assure la liaison en soirée pour les arrêts d'Onnens et Lentigny. Pour les noctambules, la ligne 20.362 N3 Fribourg - Rosé - (Prez-vers-Noréaz) dessert Lentigny et Onnens les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest). Les sources communales ont produit 114'082m³ et la consommation totale de la commune s'élève à 143'013m³.

La détection proactive des fuites se fait grâce à un système de micro. 6 fuites ont été répertoriées en 2024.

Afin d'améliorer la sécurité du réseau, les hydrantes de la commune sont régulièrement renouvelées avec des équipements de clapet anti-retour.

Des échantillons d'eau sont prélevés périodiquement et analysés par le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). La qualité microbiologique et chimique des échantillons respecte les normes légales. Un suivi accru des normes par rapport au chlorothalonil est également effectué.

Les projets réalisés ou en cours

- Adduction d'eau potable : l'assemblée communale a validé un crédit d'investissement pour une installation d'un système ultraviolets aux sources de Maison Rouge.
- Adduction d'eau potable - Adhésion / Affiliation au CEFREN : l'assemblée communale a validé l'affiliation de notre commune au CEFREN, en acceptant ces statuts.
- «Chaque goutte compte !» C'est avec ce slogan qu'une campagne de sensibilisation sur le thème de l'eau a été lancée.
- Changement de 16 bornes-hydrantes.
- Changement de la conduite Lentigny-Autigny et pose d'une BH supplémentaire.
- Changement de la conduite Route de Prez et pose d'une nouvelle hydrante. Création d'une chambre réductrice de pression pour le même quartier.
- Contrat avec Von Roll pour le maniement, contrôle et test de 100 vannes de réseau. Changement de diverses capes de vannes défectueuses et changement d'un pied d'hydrante usée par le temps.

Traitement des eaux usées

La mise à jour des infrastructures se réalise en grande partie, en relation avec la réflexion des routes.

Les projets réalisés ou en cours

- Le projet routier Chêne/Buchille est en cours de finalisation. Il reste la signature des conventions avec tous les propriétaires et la clôture financière.
- Le projet routier Chaffeiru est en cours d'étude et permettra de remettre à jour les infrastructures.
- L'association de communes pour la gestion des Eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) a proposé une modification des statuts pour la limite des investissements de 50 à 85 millions afin de réaliser la construction de la nouvelle STEP.

Endiguement

Une étude pour la revitalisation de la Bagne a été lancée.

Cimetières

Dès 2023, le Conseil communal s'est penché sur le toilettage de l'apparence des cimetières de Lentigny et d'Onnens. Ce dossier a alors occupé le Conseil communal durant une bonne partie de l'année 2024. En raison de la redéfinition des priorités financières, les réaménagements étudiés ont toutefois été reportés à une date ultérieure.

Aménagement du territoire et constructions

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire). Le service des constructions est doté d'une collaboratrice technique pour la gestion de toutes les demandes de permis de construire. Le Service communal des constructions peut, sur demande du requérant, insérer les documents usuels à la demande de permis de construire dans la plateforme FRIAC. Toutefois, c'est de la responsabilité du requérant de fournir ces documents. Cette prestation sera facturée au requérant au tarif en vigueur selon le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Les constructions 2024 en chiffres

Demandes de permis en procédure simplifiée

Type de travaux	2022	2023	2024
Antenne	0	0	1
Cabanon	2	5	3
Couvert	1	2	2

Escalier	0	1	0
Isolation	1	0	0
Molok	1	0	0
Mur	2	0	1
PAC air-eau	8	3	6
PAC géothermique	4	1	4
Palissade	2	0	5
Pergola	2	1	1
Piscine - jacuzzi	5	1	1
Place de parc	0	0	1
Poêle à bois	1	0	1
Porte	2	0	0
Poulailler	1	0	0
Serre	0	1	0
Solaire	5	3	3
Total	37	18	29

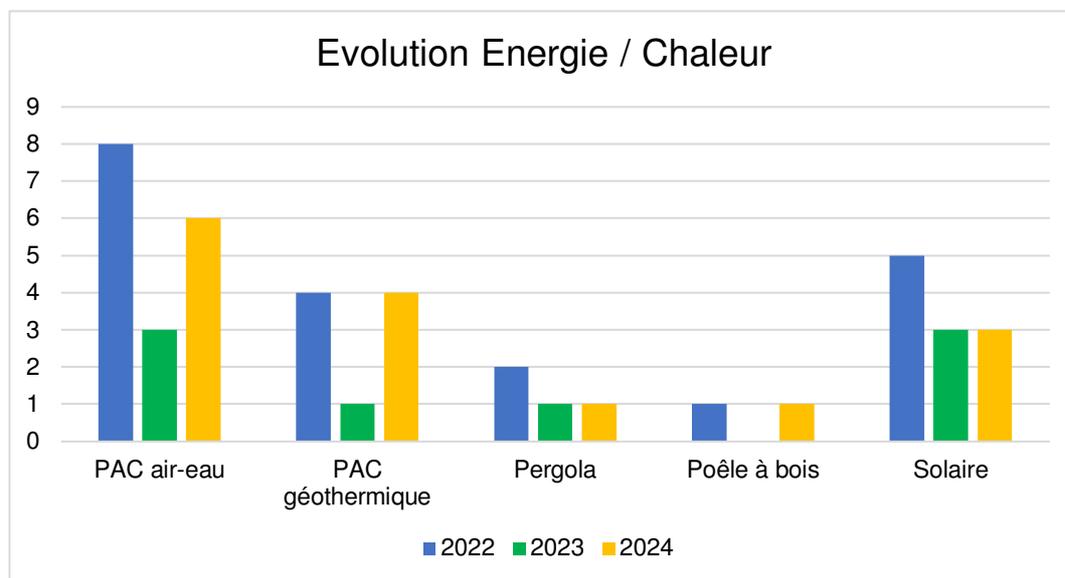
Demandses de permis en procédure ordinaire

Type de travaux	2022	2023	2024
Agrandissement	2	0	0
Antenne	1	0	0
Bâtiment agricole	1	1	2
Chaudière	1	0	0
Démolition	0	0	2
Habitation jusqu'à 3 log.	1	1	5
Habitation à plus de 3 log.	0	0	3
Mini-step	1	0	0
Mur	0	1	0
Piscine	1	0	0
Place de jeux	0	0	1
Transformation	3	2	0
Villa	4	1	2
Total	15	6	15

Energie

Installation de panneaux photovoltaïques

18 demandes de pose de panneaux photovoltaïques ont été déposées en 2024 contre 23 demandes en 2023. La puissance installée se monte à environ 51 kWcrête et la production est estimée à 51'000 kWh/an soit la consommation annuelle de 13 ménages.



8 Economie publique

Forêts

La gestion et l'entretien des forêts de la commune sont faits par la **Corporation forestière Forêts-Sarine** depuis plusieurs années. Celle-ci est divisée en quatre régions. La commune est située dans la région deux et son centre forestier est à Lentigny. Le projet d'un nouveau biotope a été réalisé en 2024. Il est situé près du centre forestier de Lentigny.

9 Finances et impôts

Budget et comptes

Le budget et les comptes 2023 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Compte de résultats

Le compte de résultats 2024 boucle avec un bénéfice de CHF 594'625.01 pour un total de charges de CHF 9'068'812.64 et un total de revenus de CHF 9'663'437.65. Le budget prévoyait un déficit de CHF 406'185.09.

Le total des charges du compte de résultats est inférieur de CHF 268'956.05 (-2.9 %) aux charges budgétées pour cet exercice. Par contre, le total des revenus est lui supérieur de CHF 731'854.05 (+8.2 %).

Principales différences significatives entre le compte de résultats et le budget 2024, par chapitre.

02 Services généraux (CHA -8.44 %)

Charges inférieures de CHF 67'189.- dues essentiellement à une diminution des frais de traitement du personnel administratif (- CHF 11'740.-) et une diminution au niveau des achats de logiciels et de licences (- CHF 43'620.-). Augmentation des honoraires de conseillers externes pour l'étude du nouveau bâtiment de l'AES refusé par l'assemblée communale (CHF 16'972.-).

15 Service du feu (CHA -6.36 %)

Charges inférieures de CHF 21'969.- malgré les demandes d'exonération plus nombreuses des étudiants mais grâce à une rétrocession du Réseau Santé Sarine pour l'année 2023.

16 Défense

Suite au versement en 2023 de la réserve communale pour les abris PC à la réserve cantonale, il restait un solde de CHF 97'738.20. Ce solde est dissout en 2024 et comptabilisé en revenu.

212 Ecole primaire II (3H-8H) (CHA -2.74 % REV -12.09 %)

Des charges dans l'ensemble inférieures de CHF 26'121.- par rapport au budget, mais tout de même supérieures aux comptes 2023 de CHF 12'934.-.

217 Bâtiments scolaires (CHA -20.73 %)

Charges inférieures de CHF 85'980.- dues aux frais moins importants que budgétés pour l'énergie ainsi que des amortissements nuls pour les investissements non encore terminés selon les nouvelles règles MCH2.

218 Accueil de jour (CHA +0.66 % REV +14.38 %)

L'augmentation de la fréquentation de l'AES n'a pas eu d'influence sur les charges budgétées, par contre les revenus ont nettement augmenté (augmentation de la participation des parents aux frais de garde de CHF 16'169.-). Par rapport aux comptes 2023, cette augmentation est identique entre les charges et les produits avec environ 10 % d'augmentation.

22 Ecoles spécialisées (CHA +5.18 %)

Augmentation de CHF 16'220.- de la participation communale aux charges cantonales pour l'aide aux personnes en situation de handicap.

34 Sport (REV +78.34 %)

Versement extraordinaire d'une contribution de CHF 30'000.- par le comité d'organisation du 34^{ème} Giron des musiques de La Brillaz 2023. Cette somme servira à financer la création d'une place de pique-nique à disposition de la population à la cabane forestière de Lovens. Elle sera réalisée dans le courant de l'année 2025.

41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA -3.13 %)

Charges pour le subventionnement des frais d'accompagnement en EMS inférieures de CHF 20'995.- par rapport au budget, mais supérieures de CHF 33'089.- aux comptes 2023.

52 Invalidité (CHA +6.8 %)

Charges pour l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées inférieures de CHF 41'177.- par rapport au budget et de CHF 93'639.- par rapport aux comptes 2023.

54 Famille et jeunesse (CHA +13.24 % REV -30.95 %)

Charges supérieures de CHF 42'176.- par rapport au budget dues essentiellement à l'augmentation consécutive de la subvention aux crèches et garderies (+ CHF 51'886.-). Revenus inférieurs de CHF 27'749.- dus à la baisse de fréquentation de l'école maternelle (- CHF 16'764.-) et au retard par rapport au planning pour l'ouverture de la crèche (Loyer - CHF 14'000.-).

61 Circulation routière (CHA -12.76 %)

Diminution des charges de CHF 66'295.- due à une baisse de l'amortissement liée aux règles MCH2 (- CHF 81'231.-). Augmentation cependant de l'entretien des routes (+ CHF 9'387.-) et des intérêts des dettes (+ CHF 17'083.-).

72 Traitement des eaux usées (CHA -26.76 % REV -26.76 %)

Charges et revenus inférieurs de CHF 113'311.- dus essentiellement à la diminution des recettes de la taxe d'utilisation (- CHF 44'756.-). Au vu des réserves importantes liées à ce poste, le tarif de la taxe d'utilisation a été abaissé sur décision du conseil communal. Diminution également des amortissements planifiés (- CHF 25'738.-), des frais de réparation à la STEP de Pensier (- CHF 19'538.-) et des frais de réparation des collecteurs (- CHF 13'536.-). Suite à la signature d'une convention, les recettes liées à la participation de la commune d'Autigny pour le quartier de la Briqueterie sont intégrées maintenant dans les taxes de base. Revenu exceptionnel de CHF 13'165.- lié au remboursement du solde des frais d'exploitation 2023 pour la STEP de Pensier.

77 Protection de l'environnement, autres (CHA -37.73 %)

Charges inférieures de CHF 19'188.- dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour les cimetières.

91 Impôts (REV + 10.23 %)

Augmentations du revenu total des impôts de CHF 706'684.-. Augmentation de l'impôt des personnes physiques pour 2024 (revenu + CHF 400'000.-, fortune + CHF 65'000.-) par rapport au budget. Grande différence aussi par rapport aux comptes 2023 (revenu + CHF 450'000.-, fortune + CHF 80'000.-). Différence assez importante aussi pour les années précédentes (revenu - CHF 26'179.-, fortune + CHF 75'603.-).

L'impôt sur les prestations en capital est supérieur de CHF 118'110.- par rapport au budget et de CHF 96'249.- par rapport aux comptes 2023.

Augmentation de CHF 26'082.- pour la contribution immobilière et de CHF 93'446.- de l'impôt sur les mutations, mais diminution de CHF 53'758.- pour l'impôt sur les gains immobiliers.

96 Administration de la fortune et des dettes

Charges supérieures de CHF 38'846.- pour les intérêts rémunérateurs dues à des décomptes finaux d'impôts en faveur de plusieurs gros contribuables. Revenu des intérêts moratoires des impôts supérieur au budget (+ CHF 10'495.-), mais identique aux comptes 2023.

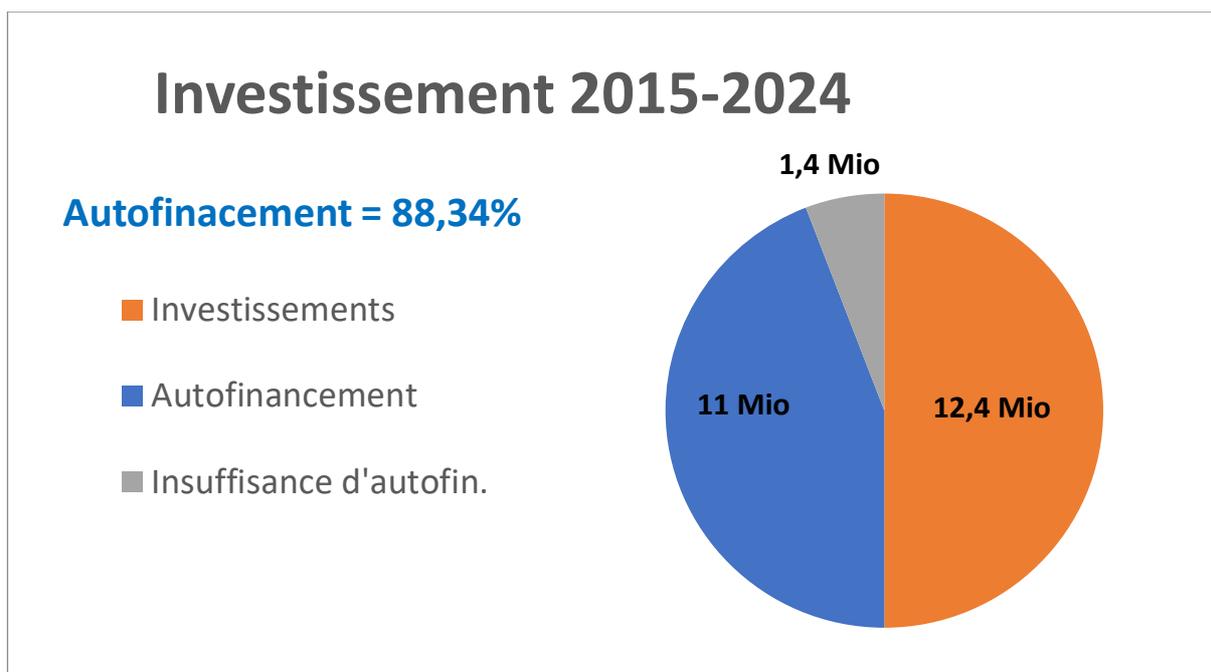
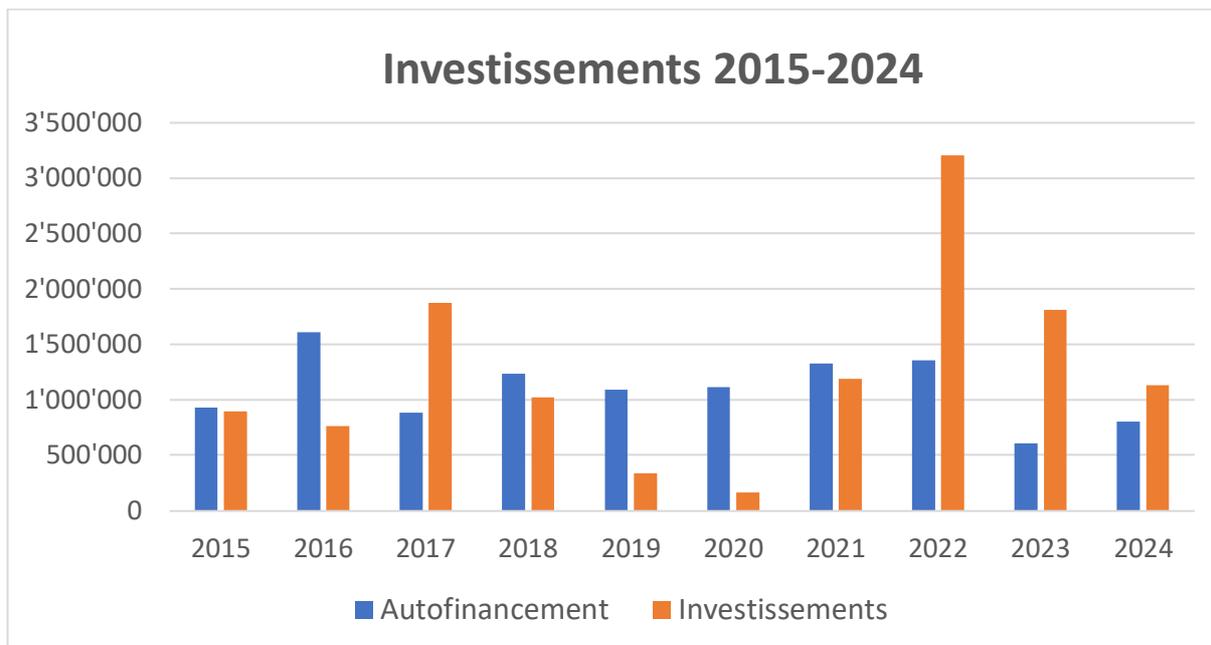
Compte de résultats 2024 sur 3 niveaux

	Comptes 2024	Budgets 2024	Comptes 2023
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1'384'115.65	1'462'357.65	1'418'490.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'964'525.70	2'032'401.75	1'857'619.26
33 Amortissements du patrimoine administratif	532'284.53	720'030.19	687'403.53
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	157'423.48	158'791.48	239'877.01
36 Charges de transferts	4'890'294.16	4'889'527.62	4'639'254.22
37 Subventions redistribuées	1'400.00	1'400.00	1'400.00
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	7'087'484.10-	6'380'800.00-	6'478'566.40-
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	1'271'252.60-	1'319'179.00-	1'330'023.84-
43 Revenus divers	30'000.00-	0.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	124'451.86-	91'845.77-	186'764.73-
46 Revenus de transferts	848'527.48-	836'077.30-	869'669.21-
47 Subventions à redistribuer	1'400.00-	1'400.00-	1'400.00-
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	433'072.52-	635'206.62	22'379.51-
34 Charges financières	124'769.12	59'260.00	73'922.60
44 Revenus financiers	103'900.08-	105'860.00-	89'445.69-
Résultat provenant des financements [RFI]	20'869.04	46'600.00-	15'523.09-
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	412'203.48-	588'606.62	37'902.60-
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	182'421.53-	182'421.53-	182'421.53-
Résultat extraordinaire [REO]	182'421.53-	182'421.53-	182'421.53-
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	594'625.01-	406'185.09	220'324.13-

Compte des investissements

Après une année record en 2022, la commune retrouve pour 2024 des chiffres légèrement inférieurs à 2023 avec un solde de dépenses de CHF 1'129'193. L'augmentation du bénéfice par rapport à 2023 et un autofinancement à hauteur de CHF 799'504,11 a permis de financer les investissements communaux avec les liquidités à hauteur de 71 %.

Entre 2015 et 2024, avec des investissements totaux à hauteur de 12,4 millions de CHF et un autofinancement de 11 millions de CHF, le degré d'autofinancement de 88.34 % est jugé idéal.



Investissements terminés en 2024

Crédit d'investissement	Crédit voté	Crédit utilisé
Création d'un trop plein aux sources de Lovens	CHF 34'000.00	CHF 32'092.50
Mise en conformité autocontrôle réseau eau potable	CHF 120'000.00	CHF 108'211.95

Indicateurs financiers MCH2

Ces indicateurs sont définis selon les articles 23 LFCo et 18 OFCo. Ils informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes.

Il est important de relever que les indicateurs financiers dépendent souvent d'éléments très variables annuellement. Dans ce sens, il est dès lors nécessaire de les observer sur plusieurs années afin d'en déterminer leur réelle signification.

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET 69.4 %

Dettes par rapport aux revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Avec une dette nette de CHF 4'921'428.72 et des revenus fiscaux de CHF 7'087'484.10 cet indicateur est bon. Au-delà des 100 % il devient suffisant et à partir de 150 % il est qualifié de mauvais.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT 71 %

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Ce taux devrait dans l'idéal être supérieur à 80 %. La commune s'en approche cette année avec un total des investissements pour 2024 de CHF 1'129'193.- et un autofinancement à hauteur de CHF 799'504.-. Cet indicateur devrait être évalué sur une période de plusieurs années, car les investissements sont très variables d'une année à l'autre. Sur les 10 dernières années (2015-2024) le total des investissements est de CHF 12'382'682.92 pour un autofinancement de CHF 10'939'376.87. Ce qui donne un degré d'autofinancement de 88.3 %, qualifié d'idéal.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS 0 %

Charge d'intérêts par rapport aux revenus courants. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Comme les charges d'intérêts des dettes sont compensées en grande partie par le revenu des intérêts moratoires des impôts, ce taux est nul. Entre 0 %-4 % il est considéré comme bon, entre 4 % - 9 % suffisant et mauvais si supérieur à 9 %.

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS 92 %

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Avec une dette brute de CHF 8'901'558.61 et des revenus courants de CHF 9'648'037.65 le taux de 92 % est considéré comme bon (entre 50 et 100 %), en dessous de 50 % il serait excellent, entre 100 et 150 % moyen, mauvais entre 150 et 200 % et critique si supérieur à 200 %.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS 14 %

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Avec une proportion des investissements bruts de CHF 1'401'808.80 pour des dépenses totales de CHF 9'686'037.65, le taux de 14 % est considéré comme un « effort d'investissement moyen ». Entre 20 et 30 % il est considéré comme élevé, à partir de 40 % il serait très élevé,

et en dessous de 10 % faible. Comme pour l'indicateur 2, cet indicateur doit aussi être analysé sur une période plus longue, car les investissements ne sont pas homogènes en proportion d'une année à l'autre.

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE 4 %

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un montant de CHF 397'259.86 pour le service de la dette et des revenus courants de CHF 9'648'037.65, le taux de 4 % est excellent. En dessous de 5 % ces charges sont considérées comme faibles, entre 5 et 15 % comme acceptables et fortes si supérieures à 15 %.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS CHF 2'235.99

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Avec une dette nette de CHF 4'921'428.72 pour une population résidente de 2'201 habitants, cet endettement est considéré comme moyen. Il est faible entre CHF 0 et 1'000, important entre CHF 2'501 et 5'000 et très important si supérieur à CHF 5'000. Malgré des investissements qui restent importants, l'endettement a pu être maintenu à un niveau moyen grâce aux très bons résultats financiers.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT 8 %

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Avec un autofinancement à hauteur de CHF 799'504.22 pour un total de revenus courants de CHF 9'648'037.65, ce taux est considéré comme mauvais. Il est moyen entre 10 et 20 %, bon si supérieur à 20 %. En légère progression par rapport à 2023, et avec une moyenne de 9.9 % sur les 3 dernières années, la commune se situe toutefois très proches du taux de 10 % considéré comme « moyen ».